

Justice pour Hassan Diab



Le docteur Hassan Diab est un citoyen canadien qui vit à Ottawa. Les autorités françaises ont demandé son extradition pour l'interroger sur un attentat à la bombe qui a eu lieu à Paris en 1980. Le docteur Diab a fréquemment réitéré qu'il est innocent et prétendu qu'il y avait eu erreur sur la personne. Il s'est toujours opposé au sectarisme et à la violence et il ne possède aucun casier judiciaire. La GRC a déterminé que les empreintes digitales et palmaires du docteur Diab ne correspondaient pas à celles de l'auteur présumé de l'attentat. Le docteur Diab a déclaré qu'il est prêt à répondre aux questions des autorités françaises ici au Canada. Il a aussi offert de se soumettre à un examen polygraphique. Cependant il n'a reçu aucune réponse à ces deux offres. À cause de la demande d'extradition,

Hassan est quasiment détenu à domicile depuis 2009. Dans le cadre de ses conditions sévères de mise en liberté sous caution, il doit déboursier un montant mensuel d'environ \$2000 pour un dispositif de surveillance par GPS qu'il doit porter en tout temps.

En juin 2011, un juge canadien a ordonné l'incarcération du docteur Diab en vue de son extradition sur la foi d'une analyse graphologique que le juge lui-même a décrit comme étant « très problématique », « très confuse », « très embrouillée » et « comportant des conclusions qui sont suspectes ». L'analyse graphologique a comparé l'écriture du Hassan à un échantillon de cinq mots écrits sur une fiche d'inscription d'un hôtel parisien en 1980. Cinq experts en graphologie de premier rang du Canada, des États-Unis et d'Europe ont témoigné que le rapport d'analyse graphologique contre le docteur Diab comportait de sérieux défauts, qu'il ne suivait aucune méthodologie reconnue d'analyse graphologique et que la preuve en fait écarte plutôt les soupçons du docteur Diab.

Plusieurs mois après la décision du juge, les autorités françaises ont révélé qu'elles n'avaient pas porté d'accusation contre le docteur Diab et qu'il était simplement recherché pour fins d'enquête. Malgré cette révélation et quoique la Cour suprême du Canada ait résolu qu'une remise doit seulement avoir lieu pour permettre un procès, le ministre canadien de la Justice a signé un arrêté d'extradition à l'encontre du docteur Diab en avril 2012. S'il est extradé, Hassan sera arraché de son foyer et de sa famille et déperira en prison sans procès, peut-être pendant des années, pendant que les autorités françaises continuent leur enquête, vieille de 33 ans. L'appel du docteur Diab à l'encontre de l'ordonnance d'incarcération du juge d'extradition ainsi que de l'arrêté d'extradition du ministre de la Justice a été entendu par la Cour d'appel de l'Ontario en novembre 2013. La décision de la Cour est attendue prochainement.

L'affaire du docteur Diab soulève de graves préoccupations concernant la *Loi sur l'extradition* du Canada. Dans les cas d'extradition, les droits garantis par la Charte d'une personne recherchée sont sévèrement compromis. La norme en ce qui concerne l'extradition est si peu rigoureuse que le Canada remet des personnes à d'autres pays sur la foi de preuves que les cours canadiennes n'accepteraient pas. Les éléments de preuve soumis par le pays étranger sont présumés fiables, et la capacité de la personne recherchée à contester la procédure engagée contre lui est sévèrement réduite. En outre, les pays étrangers peuvent choisir quels éléments de preuve soumettre et n'ont pas besoin de révéler la preuve disculpatoire. Bien que les empreintes digitales et palmaires du Hassan ne correspondent pas à celles du suspect, on l'a empêché de présenter ces éléments de preuve au tribunal.

Le docteur Diab est soutenu par de nombreuses organisations de la société civile et des milliers de particuliers. Amnistie internationale, l'Association des libertés civiles de la Colombie-Britannique et l'Association canadienne des libertés civiles ont déposé des interventions auprès de la Cour d'appel pour soutenir le docteur Diab. Plus de 100 personnes de conscience au Canada, aux États-Unis et en Europe ont signé pour soutenir la campagne « Cent pour Hassan » pour protester contre l'injustice du fait qu'il doit déboursier un montant mensuel d'environ 2000 \$ pour son dispositif de surveillance par GPS.

le comité de soutien à Hassan Diab
<http://www.justiceforhassandiab.org>
diabsupport@gmail.com

Justice for Hassan Diab



Dr. Hassan Diab is a Canadian citizen who lives in Ottawa. French authorities have requested his extradition for questioning regarding a bombing that occurred in Paris in 1980. Dr. Diab has repeatedly declared his innocence and asserted that he is the victim of mistaken identity. He has always opposed bigotry and violence, and he has no criminal record. The RCMP determined that Dr. Diab's finger prints and palm prints do not match those of the presumed bomber. Dr. Diab has affirmed that he is willing to answer questions from French authorities in Canada. He has also offered to take a lie detector test, but there has been no response to either offer. Because of the extradition request, Hassan has been living under virtual house arrest since 2009. As part

of his strict bail conditions, he has to pay about \$2,000 per month for a GPS monitoring device that he is required to wear at all times.

In June 2011, a Canadian judge committed Dr. Diab to extradition based on handwriting analysis that the judge himself described as "very problematic", "very confusing", "very convoluted", and with "conclusions that are suspect". The handwriting analysis compared Hassan's handwriting to five words written on a Paris hotel registration card in 1980. Five leading handwriting experts from Canada, the United States, and Europe testified that the handwriting analysis report against Dr. Diab is fatally flawed and does not follow accepted handwriting analysis methodology, and that the evidence actually points away from Dr. Diab.

Several months after the judge's decision, French authorities revealed that Dr. Diab is not charged, and that he is sought for investigation purposes only. Despite this revelation, and despite the fact that Canada's Supreme Court has resolved that surrender must be for trial only, in April 2012, the Canadian Minister of Justice signed an order surrendering Dr. Diab for extradition. If extradited, Hassan will be torn from his home and family to languish in jail, possibly for years, without trial while France continues its 33-year investigation. Dr. Diab's appeal of both the extradition judge's committal order and the Justice Minister's surrender order was heard by the Ontario Court of Appeal in November 2013. The decision from the Court is expected soon.

Dr. Diab's case raises grave concerns about Canada's extradition law. In extradition cases, the Charter rights of the person sought are severely compromised. The standard for extradition is so low that Canada hands people over to other countries based on evidence that is not acceptable in Canadian courts. Evidence submitted by the foreign country is presumed reliable, and the ability of the person sought to challenge the case against him or her is severely curtailed. Foreign countries can cherry pick their evidence and need not disclose exculpatory evidence. Even though Hassan's finger prints and palm prints do not match those of the suspect, he was prevented from introducing this evidence in court.

Dr. Diab has the support of numerous civil society organisations and thousands of individuals. Amnesty International, the British Columbia Civil Liberties Association, and the Canadian Civil Liberties Association filed interventions with the Court of Appeal in support of Dr. Diab. Over 100 people of conscience in Canada, the United States, and Europe have signed on to the "Hundred for Hassan" campaign, protesting the unfairness of making Hassan pay about \$2,000 per month for his GPS monitoring device.

Hassan Diab Support Committee
<http://www.justiceforhassandiab.org>
diabsupport@gmail.com

